



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Interdépartementale  
Côte-d'Or - Nièvre  
Saône-et-Loire - Yonne

20 au 24 juin 2016



# COUP DE BALAI SUR VOS DÉCHETS DANGEREUX !

Déstockez  
avec des tarifs  
préférentiels

Réservé aux artisans,  
artisans-commerçants  
et entreprises  
de la Nièvre

Tarif unique à 0.85 € HT / kg :

peinture, colle, encres, vernis, résines, diluants,  
solvants, cartouches de silicone, emballages,  
huiles minérales, chiffons et matériaux souillés,  
filtres à huile,...

Hors déchets radioactifs ou explosifs  
Hors amiante ciment et friable

APPORT VOLONTAIRE SUR SITE : du lundi au vendredi (Horaires de chaque site ci-dessous)



**EDIB**

Groupe SARP Industries  
Gestion des Déchets Spéciaux

## CHÂTEAU-CHINON

L'Huis Gaudry - 03 86 85 03 62

• Lundi au vendredi : 14h - 18h

## LUZY

Mazille - 03 86 30 02 73

• Lundi au vendredi : 13h30 - 17h30

• Samedi : 8h - 12h et 13h30 à 17h30

## PRÉPÔRCHÉ

Les Morillons - 03 86 30 60 38

• Lundi au vendredi : 13h30 - 17h30

• Samedi : 8h - 12h et 13h30 - 17h30

## CORBIGNY

4 rue des Tepins - 03 86 20 21 59

• Lundi au samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h30

## CLAMECY

Route de Surgy - 03 86 27 92 23

• Lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-18h

## MAGNY-COURS

Folie - 03 86 21 27 40

• Lundi au samedi : 8h - 12h et 14h - 17h

(sauf le jeudi)

## LA CHARITÉ SUR LOIRE

Champ Boëlle - 03 86 69 65 87

• Lundi et mercredi : 14h - 17h30

• Mardi et vendredi : 9h - 12h

• Jeudi et samedi : 9h-12h et 14h-17h30



## COSNE-SUR-LOIRE

Route d'Alligny - 03 86 26 05 83

• Lundi au samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h30

## NEVERS

Impasse des Taupières - 03 86 60 94 37

• Lundi au vendredi : 8h - 12h et 13h30 - 17h30

Partenaires de l'opération :



Avec le soutien financier :

Financé dans le cadre du Programme Énergie Climat Bourgogne



# MARCHE À SUIVRE

## Le Jour J, apport volontaire sur site

### ● 100 kg maximum par apport

Vous ne pouvez pas transporter plus de 100 kg de déchets dangereux sans avoir déposé une déclaration auprès du Préfet du département (décret 98-679 du 30 juillet 1998). Vous pouvez, en revanche, effectuer **plusieurs apports au cours de la semaine de l'opération.**

### ● Respectez les règles de sécurité et de bon sens

Refermez les pots, vérifiez l'étanchéité des contenants, transportez sous abri (remorque bâchée, camionnette...), laissez les produits dans leur emballage d'origine, ne pas les mélanger...

## Lors de l'apport sur site

- Vous munir de votre n° de SIRET ;
- Dépôt de vos déchets et pesée par le prestataire ;
- Remise de bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) par le prestataire.

## Après l'opération

- Envoi de la facture par le prestataire et règlement à réception par vos soins ;
- Envoi du BSDD final sur lequel figure la destination finale de vos déchets, à conserver pendant 5 ans.



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Interdépartementale  
Côte-d'Or - Nièvre  
Saône-et-Loire - Yonne

## Pour tout renseignement :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale  
Délégation Nièvre

**Pôle Développement des Entreprises et des Territoires**

Tél : 03 86 71 80 62

Fax : 03 86 59 05 45

Courriel : [developpement-s58@artisanat-bourgogne.fr](mailto:developpement-s58@artisanat-bourgogne.fr)

[www.artisanat-bourgogne.fr](http://www.artisanat-bourgogne.fr)